



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-0

CIEC 1 / 01

Notification
aux Etats membres de la Commission
internationale de l'état civil

Convention relative à la reconnaissance des décisions constatant un changement de sexe

En application des dispositions finales de la Convention relative à la reconnaissance des décisions constatant un changement de sexe, conclue à Vienne le 12 septembre 2000, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de remettre, en double exemplaire, une copie certifiée conforme de ladite Convention aux Etats membres de la Commission internationale de l'état civil ainsi qu'au Secrétaire général de la Commission.

Berne, le 26 février 2001

Annexe mentionnée